

Compte rendu SOMMAIRE**SÉANCE du Conseil Municipal****Du 19 janvier 2017****CR-CM N° 01-2017**

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Sixt dûment convoqué le 9 décembre 2016 s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre RECOUR, Maire.

Présents : MM. Didier LATHUILLE, Alain LEVET, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corinne BESCHE, Dominique ANTHOINE, Eric TOFFOLI, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : Yvette FAVRE-LORRAINE, Michel CONTAT, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Odile LARUAZ

Absent : Flavie PESSEY

Préalablement à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Eric POLLET-VILLARD de la société Oxygène Mont-Blanc qui présente à l'assemblée sa société et ses activités eventuelles.

Le Conseil Municipal**Approbation du compte rendu précédent :**

- Approuve les compte rendus des séances du 15 et du 29 décembre 2016.

Décisions du Maire :

- **N°17/001** : signature d'une convention avec l'association Agir'H afin d'accueillir Mme VIOLA Christine en stage d'observation à la Mairie du 16 au 20 janvier 2017.
- **N°17/002** : signature d'une convention avec l'association « La Passerelle » afin d'accueillir Mme GAILLARD Catherine en stage à la Mairie, du 13 février au 10 mars 2017 ;
- **N°17/003** : Signature d'une déclaration de sous-traitance avec l'entreprise LATHUILLE Frères (sous-traitance SAD) dans le cadre du marché de travaux relatif à l'alimentation en eau potable et assainissement eaux usées dans les secteurs de Villaret/Replein, Rochasset et Corengy ;
- **N°17/004** : adhésion à l'association syndicale autorisée de desserte forestière « Les Ecotagnes – Parmis ».

Syndicat d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)**Désignation des délégués de la commune**

- Désigne Monsieur Dominique ANTHOINE, membre titulaire et Monsieur Jean-François TOCHON-FERDOLLET, membre suppléant, comme représentants de la commune auprès du Syndicat d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents.

Extension du site NATURA 2000 « Les Frettes – Massif des Glières » :

- Donne un avis favorable au projet de modification du périmètre du site NATURA 2000 « Les Frettes – Massif des Glières ».
- Pour la commune de SAINT JEAN DE SIXT, le projet de modification de périmètre entraînerait une diminution des surfaces concernées (de 77,66 hectares à 55,30 hectares après la modification, soit un retrait de 22,36 hectares)

Acquisition foncière POCHAT-BARON Monique :

- Décide de se porter acquéreur des parcelles suivantes appartenant à Mme POCHAT-BARON Monique, moyennant un prix de 660,00 euros :
 - Parcelle A86 d'une contenance de 564 m²
 - Parcelle A87 d'une contenance de 1218 m²
 - Parcelle A98 d'une contenance de 10870 m²
 - Parcelle A100 d'une contenance de 1722 m²
 - Parcelle A105 d'une contenance de 679 m²
 - Parcelle A110 d'une contenance de 322 m²
 - Parcelle A3322 d'une contenance de 6640 m²
- Dit que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune
- Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document relatif à cette affaire.

Renouvellement convention de mise à disposition de terrains communaux à la société ARAVIS LOISIRS :

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de repousser à une prochaine séance l'examen de ce point de l'ordre du jour, compte tenu que Monsieur Pierre FRUIT gérant de la société ARAVIS LOISIRS souhaiterait présenter ses activités aux membres du Conseil Municipal.
- Le Conseil Municipal décide de rencontrer le représentant de la société ARAVIS LOISIRS avant de prendre une décision.

Lotissement communal de la Mouille – Appel à candidature :

- Compte tenu des délais un peu courts pour la remise des dossiers de candidature, il est décidé de repousser au **20 mars 2017**, le délai limite de remise des dossiers.

Bibliothèque – Demande de subvention auprès de Savoie Biblio

- Décide de solliciter de Savoie Biblio, une subvention pour l'achat de livres, suivant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat de livres :	2.500,00 €	Subvention savoie biblio (80%)	2.000,00 €
		Autofinancement commune (20%)	500,00 €
TOTAL :	2.500,00 €	TOTAL :	2.500,00 €

Marque déposée :

- Suite à l'objection de l'INPI (Institut Nationale de la Propriété Industrielle) concernant le dépôt de la marque « SAINT JEAN DE SIXT » qui désigne un lieu géographique et qui doit rester à la libre disposition des professionnels du secteur, il a été décidé de redéposer une nouvelle demande marque « SAINT JEAN DE SIXT, PORTE DES ARAVIS »

A 22h, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance
Prochaine séance du Conseil Municipal, le jeudi 16 février 2017 à 20h30

Le Maire
Pierre RECOUR